



Bulletin Officiel

N° 3729 Jeudi 18 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» 2

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION
IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 3-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- ARABIA SICAV

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'augmentation de capital par l'émission de **1 000 000** actions nouvelles de la société «Modern Leasing» ouverte du lundi 25 octobre 2010 au lundi 08 novembre 2010, a été clôturée.
2. A partir du lundi 15 novembre 2010, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Modern Leasing» et les 1 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 000 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars. Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Modern Leasing» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit:

Intermédiaire	Quantité Retenue	Nombre d'ordres Retenus	Quantité attribuée				Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
UFI	82 076	540	2 634	1 362	4 166		8 162
TSI	1 712 154	1 335	11 852	42 885	7 645		62 382
CCF	159 632	203		4 098	1 330		5 428
AFC	2 088 324	622	19 096	53 069	2 897		75 062
CGI	485 063	328		12 500	1 614		14 114
BNA Capitaux	2 070 531	1 163	34 098	49 501	7 090		90 689
AMEN Invest	983 493	2 301	35 757	18 170	17 408		71 335
MAC SA	2 521 221	2 240	65 943	55 216	15 714		136 873
SOFIGES	790 426	1 860	1 082	19 019	13 193		33 294
Tunisie Valeurs	2 120 924	3 341	19 220	48 068	21 912		89 200
MAXULA Bourse	698 251	1 412	14 987	14 442	10 236		39 665
SICOFI	5 194	194		21	1 538		1 559
BIATCapital	600 048	320		15 990	1 542		17 532
UBCI Finance	231 643	98	12 399	4 037	595		17 031
ATTIJARI INTER	1 793 471	3 136	8 524	43 986	22 735		75 245
SBT	24 666	33		533	158		691
INI	4 720	50			400		400
SCIF	556 039	510		14 749	3 068		17 817
SIFIB BH	660 111	921	10 958	8 877	3 392	50 000	73 227
FINA CORP	1 787 169	156	1 456	48 604	264		50 324
CGF	1 221 588	1 045	15 496	29 697	6 832		52 025
BEST Invest	87 580	332		1 899	2 388		4 287
AXIS	813 368	587	46 498	13 277	3 883		63 658
Total	21 497 692	22 727	300 000	500 000	150 000	50 000	1 000 000

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait se situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000
Multiples boursiers	27,300	37,400
Discounted cash flows	24,126	37,367

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^(*) ^(**)	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre.5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soulte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soultes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soultes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soulte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

Actionnaires	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)		Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	APRES REGROUPEMENT	
	Nombre titres	%						Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RLAHI	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur l'émission de **151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées. L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,696%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,704%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,711%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,718%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,725%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,735%	996,818
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,739%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,779%	1 014,756
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,850%	1 002,828
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,892%	1 031,640
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,928%	1 078,229
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,945%	1 107,043
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,987%	1 074,616
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,906
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,451
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,459
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,499
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,842

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,737	134,773		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,710	11,713		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,208	1,209		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,459	32,469		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,612	44,623		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	169,014	169,311		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	703,360	707,341		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	145,659	145,792		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,041	134,154		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,066	119,072		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,007	118,105		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	114,781	114,708		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,234	99,113		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 272,157	1 291,223		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 224,933	2 237,350		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,291	125,653		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,244	124,206		
18 FCP FINA 60	FINA CORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,758	1 148,567		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	127,923	132,112		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	164,163	166,809		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,868	15,300		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 820,178	5 871,823		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 592,453	6 640,046		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,366	2,368		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,881	1,882		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,207	1,212		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,723	107,752
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,030	104,062
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,633	104,664
30 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,515	102,545
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,323	103,354
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,650	106,678
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,408	103,441
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,470	103,505
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,626	103,658
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,467	105,519
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,427	102,457
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,821	103,853
39 FINA O SICAV	FINA CORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,590	103,618
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,978	106,008
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,677	105,709
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,271	102,291
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,500	102,529
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,870	103,909
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,966	101,999
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,733	105,760
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,736	103,761
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,258	102,289
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,119	104,149
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,342	104,368
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,589	101,616

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,491	10,494
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,563	103,594
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,571	101,638
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,692	76,811
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,162	161,935
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 616,714	1 621,426
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,992	115,092
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	121,318	121,187
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	100,136	99,668
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,723	16,739
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	283,445	284,616
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,828	53,625
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 335,267	2 335,371
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,657	81,504
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,499	59,429
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,925	104,896
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,405	116,380
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,797	113,649
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,756	11,755
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,847	12,849
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,017	17,015
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,638	17,659
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,680	12,695
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	136,440	136,225
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,295	136,430
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,046	130,313
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,470	21,490
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,944	102,554
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	106,387	107,277
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	151,299	155,134
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,422	10,471
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	124,495	126,394
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,029	117,534
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	183,186	185,975
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	160,846	162,383
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	138,892	139,688
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 830,427	11 035,025
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	194,430	198,731
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	109,961	110,960
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 464,019	1 491,805
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	105,560	109,056
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	108,989	110,557
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 327,637	10 544,895

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ARABIA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « Arabia SICAV », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2010, ci joints. Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2010, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 857 101, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 88 707, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « Arabia Sicav » au 30 septembre 2010.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 425 000, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au 30 septembre 2010, 21.93 % des actifs.
- 3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au 30 septembre 2010, 8.46 % des actifs nets.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARABIA SICAV**ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**BILAN****ARRETE AU 30/09/2010****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

ACTIF	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 532 398	3 837 274	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	656 070	391 965	268 363
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	786 182	2 000 000	1 529 230
b- Disponibilités	535 761	189 109	570 510
AC3- Créances d'exploitation	416 217	156 146	9 472
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	7 926 629	6 574 494	6 711 536
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	69 527	66 137	59 079
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	69 527	66 137	59 079
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	7 771 394	6 431 360	6 578 955
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs			
b- Sommes distribuables de l'exercice	85 707	76 997	73 503
ACTIF NET	7 857 101	6 508 358	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 926 629	6 574 494	6 711 536

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2010
(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	5 584	100 858	14 047	98 360	98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 526	11 664	4 360	13 639	17 247
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	18 641	66 259	27 775	41 159	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	29 750	178 781	46 182	153 159	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	26 025	78 580	23 459	64 539	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 725	100 201	22 722	88 620	81 272
PR 3- Autres produits					8 897
CH 2- Autres charges	5 308	15 214	4 604	13 515	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	120	720	566	1 892	1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-1 462	85 707	18 685	76 997	73 503
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259
- Frais de négociation	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables	688	18 506		43 742	43 744
- régularisation du sommes distribuables					
- Droit d'entrée	99	2 893		4 949	4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	290 662	1 006 374	321 523	1 138 568	1 282 667

ARABIA SICAV
 Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
 Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2010

	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/07/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>30/09/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>						
a- Resultat d 'Exploitation	-1 583	84 987	18 119	75 105	71 610	
b- Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-197 448	-231 168	174 058	634 599	561 987	
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	499 546	1 158 213	132 075	390 893	619 259	
d- Frais de négociation de titres	-10 761	-27 777	-3 295	-12 612	-20 774	
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-73 503		-93 543	-93 543	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>						
a- Souscriptions						
_ Capital	9 102	271 772		450 665	450 665	
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		688	18 506		100 631	
_ Régularisation des sommes distribuables	120	720	566	2 458	2 458	
_ Droits d' entrée	99	2 893		4 949	4 949	
b- Rachats						
_ Capital		0		-1 721	-1 721	
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice					-56 889	
_ Régularisation des sommes distribuables				-566	-566	
_ Droit de sortie						
VARIATION DE L ACTIF NET		299 763	1 204 644	321 523	1 493 968	
AN 4- <u>ACTIF NET</u>						
a- en début d'exercice	7 557 338	6 652 457	6 186 835	5 014 389	5 014 389	
b- en fin d'exercice	7 857 101	7 857 101	6 508 358	6 508 358	6 652 457	
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>						
a- en début d'exercice	98 392	94 588	94 588	86 674	86 674	
b- en fin d'exercice	98 523	98 523	94 588	94 588	94 588	
VALEUR LIQUIDATIVE		79.749	79.749	68.807	68.807	31
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4.18%	14.49%	5.88%	20.78%	23.42%	

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
parues au J.O.R.T n° 59 du 24 juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE

ARRETE AU 30/09/2010

**ANNEXE
IV**

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES					
ADWYA	69 200	491 805	497 963	6.28%	0.63%
ASSAD	57 000	635 248	727 206	9.17%	0.52%
ATTIJARI Bank	15 500	344 281	368 156	4.64%	0.05%
BT	1 000	10 133	13 468	0.17%	0.00%
BTE	8 500	210 003	259 259	3.27%	0.85%
CIMENTS DE BIZERTE	95 000	905 983	661 960	8.35%	0.22%
ENNAKL	47 000	786 942	625 335	7.89%	0.16%
SFBT	20 000	248 197	270 620	3.41%	0.03%
SPDIT	19 615	102 961	162 805	2.05%	0.07%
TINVEST	1 475	0	12 036	0.15%	0.15%
TL	2 875	69 933	105 403	1.33%	0.04%
TPR	65 000	279 985	396 500	5.00%	0.18%
UIB	35 500	726 748	766 481	9.67%	0.20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	88 936	1.12%	0.37%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	40 441	0.51%	3.40%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	11 693	0.15%	1.36%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	524 137	6.61%	1.00%
TOTAL	441 034	5 287 922	5 532 398	69.80%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2010/1	3 810	381 000	383 224	4.83%	0.48%
CIL2005/1	1 500	90 000	94 860	1.20%	1.00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	165 642	2.09%	4.00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 344	0.16%	0.20%
TOTAL	9 510	643 000	656 070	8.28%	
PLACEMENTS MONETAIRES		750 000	786 182	9.92%	
DISPONIBILITES		532 855	535 761	6.76%	
Créances d'exploitation		416 217	416 217	5.25%	
TOTAL GENERAL		6 879 993	7 926 629	100%	

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 Mars 1994 n° 280

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêté au 30/09/2010

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 5 532 398 DT contre 3 837 274 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :
(annexe IV)

AC4-Note sur les autres actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, les intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 3 trimestres 2010 ARABIA SICAV a encaissé 14 762 DT d'intérêts.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

PR1-Note sur les revenus des Obligations et Valeurs assimilées

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
- Revenu des Actions	98 092	89 637
-Revenu des titres OPCVM	2 766	8 723
-Revenus des obligations	11 664	13 639
-Revenus des autres Valeurs		
TOTAL	112 522	111 999

PR2-Notes sur les Revenus des placements monétaires

-Revenu des autres Placements monétaires	51497	41 159
-Autres revenus	14 762	
TOTAL	66 259	41 159

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2010

- Montant	7 470 168
- Nombre de titres	98 392
- Nombre d'actionnaires	33

Souscriptions réalisées

- Montant	9 102
- Nombre de titres émis	131
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

- Montant	
- Nombre de titres rachetés	
- Nombre d'actionnaires sortants	

Autres effets s/capital

- Plus ou moins Values/ cession de titres	499 546
- Régularisation des sommes non distribuables	688
- Variation des plus ou moins Values potentielle /titres	- 197 448
- Frais de négociation	- 10 761
- Droit d'entrée	99

Capital au 30/09/2010

- Montant	7 771 394
- Nombre de titres	98 523
- Nombre d'actionnaires	34

CP2--Note sur les sommes distribuables

.

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Résultats distribuables	85 707	76 997

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/2009
Revenus des placements	178 781	153 159
Charge de gestion des placements	78 580	64 539
Revenu net des placements	100 201	88 620
Autres charges	15 214	13 515
Résultat d'exploitation	84 987	75 105
Régularisation du résultat d'exploitation	7 20	1 892
Sommes distribuables de la période	85 707	76 997
Frais de négociation	- 27 777	- 12 612
Variation des plus values potentielles /titres	- 231 168	634 599
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 158 213	390 893
Régularisation des sommes non distribuables	18 506	43 742
Droit d'entrée	2 893	4 949
Résultat net de la période	1 006 374	1138 568

Nombre d'Actions	98 523	94 588
Résultat par Action	10,215	12 ,037

CH1-Charges de gestion des Placements

	01/01/2010 30/09/2010	01/01/2009 30/09/ 2009
--	----------------------------------	-----------------------------------

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC	64 317	50 164
--------------------------	---------------	---------------

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB	883	883
-------------------------	------------	------------